Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 059-215906025-20260706-D240607-DE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CANTON DE TEMPLEUVE

COMMUNE DE TRESSIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 06 juillet 2026

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

de Présents : 13

de Votants : 14

OBJET (24)
Création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : 07 juillet 2026

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :
11/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marine THIEFFRY.

Etaient présents : BLANGY Jean-Louis, BODIN Emily, BRABANT Cyril, BROUTIN Marie-Ange, DESMETTRE Raphaëlle, DOSSIN Hugo, HENNEVIN Jean, LONGUEMART Thomas, MALCORPS Chrystèle, REISENTHEL François, SEYS Noémie, SYX Kathy, THIEFFRY Marine.

Retard :
Mme SEYS Noémie, arrivée en retard, n'a pas pris part au vote.

Absents excusés :
GARRET Anne ayant donné procuration à BODIN Emily
BORREWATER Bruce ayant donné procuration à HENNEVIN Jean

Mr Jean-Louis BLANGY a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet

La Maire expose au Conseil Municipal : Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, en précisant le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant :

- Les besoins du service éducation de la commune, notamment pour assurer l'assistance aux enseignants des écoles maternelles, l'aide à l'autonomie des enfants et l'entretien des locaux scolaires ;

- La nécessité de créer un poste permanent d'ATSEM principal de 1re classe pour garantir la continuité du service public ;

- Que ce poste sera à temps complet (35 heures hebdomadaires) et pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade correspondant ;

- Qu'en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel dans les conditions prévues par les articles L. 332-8 et L. 332-14 du Code général de la fonction publique ;

- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ce poste sont inscrits au budget de la collectivité.

La Maire propose au Conseil Municipal :

1 - De décider la création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 1re classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) au tableau des effectifs de la commune, à compter du 01-08-2026 ;

2 - De préciser que cet emploi sera pourvu :

- En priorité par un fonctionnaire titulaire du grade d'ATSEM principal de 1re classe ;

- À défaut, par un agent contractuel justifiant des qualifications requises (CAP Petite Enfance ou expérience professionnelle équivalente), dans le respect des dispositions légales en vigueur ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 059-215906025-20260706-D240607-DE

3 - De modifier en conséquence le tableau des effectifs de la commune ;

4 - D'autoriser la Maire à procéder aux démarches nécessaires pour le recrutement de l'agent et à signer tout acte relatif à cette création.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des emplois à compter du 01/08/2026.

Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour copie conforme,
La Maire,
Marine THIEFFRY

MAIRIE DE TRESSIN (NORD)

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis BLANGY